



académie  
Aix-Marseille **E**

## Division des Examens et Concours

DIEC/16-692-1629 du 11/01/2016

### **BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2016**

Références : Arrêtés du 19/02/2015 publiés au J.O. du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 11 du 12/03/2015 définissant les nouvelles modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Tous les destinataires

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

**Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :**

<http://bia.ac-aix-marseille.fr/>

**Du Lundi 01 février 2016 au Vendredi 11 mars 2016**

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 25 mai 2016 à 14 h 30** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**, durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 h 30  
Une épreuve facultative d'anglais est proposée aux candidats lors de leur inscription.

⇒ pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3 h 00

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties.  
Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire.  
Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat d'Aix en Provence [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) à la rubrique « Examens et Concours » puis « Résultats aux examens et concours »**
- 3°) **En cas de réussite à l'examen, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, et affranchie au tarif en vigueur, afin de recevoir leur diplôme au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17  
13741 Vitrolles Cedex  
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*